

Communiqué de presse - 07.09.2026 – 10h000

Place d'Armes : premier pas concret vers la mise en œuvre du vote populaire

La Ville d'Yverdon-les-Bains et le CAPPA (Collectif Aménagement et Parking Place d'Armes) annoncent conjointement une étape importante dans la réalisation du projet de réaménagement de la Place d'Armes. La Municipalité a transmis au Conseil communal un préavis sollicitant un crédit d'étude de CHF 650'000.- destiné à financer les travaux nécessaires à la mise en œuvre de l'initiative populaire acceptée en votation le 18 mai 2025.

Le 18 mai 2025, la population yverdonnoise a accepté, à 55,27% des voix, l'initiative populaire « Pour la création d'un parking souterrain de l'ordre de 1'000 places, ainsi que la création d'un espace vert et de détente en surface sur la Place d'Armes », déposée par le CAPPA. Conformément à la loi cantonale sur l'exercice des droits politiques, la Municipalité est tenue de proposer, dans les délais impartis, les décisions utiles à la mise en œuvre de cette volonté populaire.

Depuis le scrutin, la Municipalité a travaillé, avec le soutien du comité d'initiative du CAPPA, à l'actualisation des paramètres techniques du dossier, dans le respect à la fois des intentions des signataires de l'initiative et des exigences du droit supérieur en matière d'aménagement du territoire, de mobilité et de protection de l'environnement. Ce travail a permis de dégager une méthodologie fondée sur la norme professionnelle VSS applicable au dimensionnement du stationnement, validée par les services cantonaux compétents.

Le préavis transmis au Conseil communal porte sur un crédit d'étude de CHF 650'000.- destiné à financer les prestations d'architectes, de paysagistes, d'ingénieurs civils, de spécialistes en trafic et en environnement nécessaires à la mise à jour du projet. Il permettra notamment de préparer le dépôt d'un nouveau dossier d'examen préalable auprès du Canton, de préciser la localisation des places de stationnement en surface et de coordonner le projet d'ouvrage souterrain avec l'aménagement paysager de la future Place d'Armes.

Sur la base des études actualisées, le projet prévoit la réalisation de 800 places dans un ouvrage souterrain, complétées par le maintien de 200 places en surface réparties dans le centre-ville, pour une capacité totale conforme à l'ordre de 1'000 places voulues par les signataires de l'initiative. Le dossier intègre également les besoins liés au P+R de la gare et au projet « Front-Gare », ainsi que les objectifs de réduction du stationnement public fixés par le projet d'agglomération.

La Ville et le CAPPA se réjouissent d'avoir pu construire, dans un esprit de dialogue, une solution technique respectueuse à la fois de la volonté populaire et du cadre légal. Les deux parties soulignent l'importance de poursuivre cette collaboration jusqu'à l'aboutissement du projet, en particulier lors des prochaines étapes de planification et d'autorisation.

Pour François Armada, syndic d'Yverdon-les-Bains, « ce préavis marque une étape clé : il traduit en actes concrets la volonté exprimée par la population le 18 mai 2025, tout en garantissant un projet solide sur le plan juridique et technique ».

Pierre Gasser, président du CAPPA, salue « la volonté de la Municipalité d'avancer rapidement et dans le respect du résultat du vote. Ce crédit d'étude est indispensable pour donner enfin corps à un projet attendu depuis plus de dix ans par la population et les commerces du centre-ville. »

Le préavis sera examiné par une commission du Conseil communal avant d'être soumis au vote du législatif. En cas d'acceptation, les études financées par ce crédit permettront le dépôt d'un nouveau dossier auprès des autorités cantonales, étape préalable indispensable à l'enquête publique puis à la réalisation des travaux.